

Florence Nater

«ChatGPT ne va pas concevoir le programme de législature»

La conseillère d'Etat vient d'hériter du Service de l'économie du canton de Neuchâtel. Attaques contre le salaire minimum, nouvelles technologies: la socialiste fait le tour de son agenda.

PAR LUC-OLIVIER ÉRARD

Le samedi, «ArcInfo» va à la rencontre d'une personnalité qui nous aide à mieux comprendre l'actualité régionale.

ABerne, le salaire minimum, inscrit dans la Constitution neuchâteloise en 2011, est attaqué. Mardi dernier, le Conseil national a décidé de donner la priorité aux conventions collectives de travail, et la Chambre haute devra se prononcer.

La conseillère d'Etat Florence Nater, cheffe du département de l'économie et de la cohésion sociale, s'oppose à cet accroc au fédéralisme. Elue en 2021 et réélue en 2025, elle revient aussi, pour la première fois de la législature, sur les grands dossiers en cours, le pôle économique de la Tène et l'évolution de la population.

Florence Nater, comment pourriez-vous défendre le salaire minimum établi par la Constitution neuchâteloise si le Parlement fédéral adoptait la primauté de la fixation des salaires aux conventions collectives?

Le vote du Conseil national est un mauvais signal. Si le Conseil des Etats devait aller dans le même sens, il restera la possibilité d'un référendum. L'application même de cette loi pourrait ensuite donner lieu à un débat juridique complexe.

“
Se former, prendre soin de son employabilité, doit devenir aussi naturel que prendre soin de sa santé.”

En effet, au-delà de la question du salaire minimum, c'est le fédéralisme et les compétences des cantons qui sont en jeu. Les cantons sont compétents en matière d'aide sociale. Or, le Tribunal fédéral l'a reconnu dans le cas neuchâtelois en 2017, le salaire minimum est bien une mesure de politique sociale.

Le salaire minimum est inscrit dans la Constitution neuchâteloise. Si tous les cantons ne sont pas concernés par un salaire minimum, ils sont tous concernés par le fédéralisme, et la répartition des compétences en Suisse.

Quelles seraient les conséquences sociales à craindre si la décision fédérale se confirmait?

Dans l'immédiat, il est important de rappeler aux travailleurs et travailleu-

ses concernés que rien ne change. Si toutefois la décision venait à être confirmée, les premiers concernés par les conséquences seraient les travailleurs et travailleuses des secteurs dont les CCT de portée étendue déterminent un salaire inférieur au salaire minimum neuchâtelois. On peut penser, par exemple, aux secteurs de l'hôtellerie et de la restauration et de la coiffure. Cela pourrait impliquer pour nombre de ces travailleurs une baisse de revenu et la nécessité de recourir à l'aide sociale.

A la tête de l'emploi et de la cohésion sociale depuis 2021, vous avez souhaité pour cette législature que votre département chapeaute également le Service de l'économie. Dans quel but?

Je suis convaincue que l'appui au développement économique et le Service de l'emploi sont les deux faces d'une même médaille. Le Service de l'économie est au service de ceux qui créent et développent les places de travail

dans le canton. Le Service de l'emploi appuie les demandeurs d'emploi pour que leurs compétences s'approchent le plus possible des besoins des employeurs.

L'emploi reste le premier vecteur d'autonomie financière. Une entreprise qui crée de l'emploi contribue ainsi à la création de richesse dans le canton, et au financement des prestations et des mesures sociales. Sans emplois, et sans création de richesse, pas de solidarité à l'égard des plus démunis.

Plus de 16 000 résidents français viennent travailler dans le canton chaque jour. Est-ce que c'est trop?

Cette situation est le reflet des besoins des acteurs économiques, qui ne parviennent pas à recruter dans le canton toutes les compétences dont ils ont besoin. L'Etat fait des efforts pour soutenir la domiciliation des travailleurs frontaliers dans le canton, et les entreprises sont généralement sensibles à cette problématique.



Florence Nater, ministre de l'économie et de la cohésion sociale neuchâteloise, ne possède pas de Bitcoins, mais elle utilise l'intelligence artificielle. DAVID MARCHON

coworking dédié au domaine des cryptomonnaies. Est-ce que vous possédez des Bitcoins?

Non, et pour être honnête, je dois encore me familiariser avec ces technologies. Ce qui me fascine, puisque je visite fréquemment des entreprises du canton, c'est ce qu'elles fabriquent concrètement, avec une précision au micron! Les nouvelles technologies liées aux blockchains sont moins évidentes à appréhender. Je me réjouis donc d'inaugurer ce centre parce que justement, il prévoit de participer à la vulgarisation de ces nouvelles technologies. Le Canton continuera à se montrer proactif dans ce domaine.

L'autre technologie dont on parle beaucoup, c'est l'intelligence artificielle. Est-ce que vous l'utilisez?

Oui, je m'en suis servie notamment durant la campagne électorale de mars 2025. J'ai constaté que cela me permettait de gagner du temps dans la préparation des débats.

“
Sans emplois, et sans création de richesse, pas de solidarité à l'égard des plus démunis.”

Nous devons rester critiques, ce n'est pas ChatGPT qui va concevoir le programme de législature. L'Etat souhaite établir prochainement une stratégie en matière d'intelligence artificielle qui doit déterminer les besoins et les risques associés leur usage.

Constatez-vous déjà les changements concrets que ces dispositifs entraînent sur le marché du travail?

L'intelligence artificielle n'a pas bouleversé les métiers, qui ont déjà beaucoup évolué et continuent à changer sous le coup de la numérisation et de l'automatisation. Mais l'évolution rapide des technologies renforce l'idée que dans le domaine de l'emploi, il faut être conscient que se former, prendre soin de son employabilité, doit devenir aussi naturel que prendre soin de sa santé au quotidien.

La sélection de dossiers de candidature par des dispositifs automatiques d'IA fâche les demandeurs d'emploi. Est-ce que cette pratique existe dans le cadre de l'Etat de Neuchâtel?

Aucun dispositif de sélection automatique de dossier n'est utilisé par les ressources humaines de l'administration neuchâteloise.

Ces efforts portent-ils leurs fruits?

Oui, même s'il reste difficile de les chiffrer. Nous ne travaillons pas seulement à accueillir de nouveaux résidents, mais aussi à éviter l'exode intercantonal. La balance entre nouveaux arrivants et partants est encore négative, de 245 personnes en 2024. Mais c'est nettement moins qu'il y a cinq ans.

Le pôle économique de la Tène, qui prévoit l'installation de nouvelles entreprises sur un terrain agricole, fait l'objet d'oppositions que le Tribunal cantonal doit trancher. Reste-t-il pertinent?

Oui. Notre territoire ne nous permet pas d'envisager une telle zone ailleurs dans le canton. Les entreprises ont besoin de terrains pour se développer et Neuchâtel se trouve en forte concurrence avec Bienne et Yverdon, dont les zones d'activité se développent activement.

Vous avez prévu de participer prochainement à l'inauguration d'un centre de